



# CR réunion de négociation du 2 juin 2026

## Suite au dépôt du préavis CGT - cuisine centrale

### Rappel du contexte

- **26 mai** : réunion entre la direction, les organisations syndicales, les élus et les agents concernés. Annonce de la fermeture de la cuisine centrale.
- **27 mai** : publication de l'article de la collectivité dans la presse locale. La CGT a contacté les agents. Forte incompréhension et colère.
- **28 mai** : organisation de la pétition et préparation de sa diffusion.
- **29 mai** : dépôt du préavis CGT, diffusion pétition.
- **2 juin** : réunion de négociation proposée par la direction suite au préavis CGT.

À ce jour, la pétition rencontre un fort soutien avec près de **500 signatures recueillies** (200 sur support papier et plus de 300 en ligne).

Les agents, ainsi que de nombreux usagers, expriment leur attachement au service public de restauration collective et leur profonde inquiétude face à une décision annoncée brutalement, sans concertation préalable avec les représentants du personnel, les agents ou les usagers.

### Déclarations et revendications de la CGT

La CGT a rappelé que cette décision a été rendue publique avant toute consultation des instances représentatives, sans présentation des études ayant conduit à ce choix et sans échange préalable avec les personnels concernés.

La CGT a demandé :

- **La communication de la délibération et de la décision actant la fermeture envisagée au 1/09/2026.**
- **La présentation des études économiques, techniques et sanitaires justifiant le projet.**
- **L'organisation d'une vraie concertation associant agents, représentants du personnel et usagers.**
- **Une rencontre entre les agents concernés et Monsieur le Maire.**

La CGT a également porté les revendications suivantes :

#### 1. Garanties sur l'avenir de la cuisine centrale

- Retrait ou suspension du projet de fermeture.
- Engagement écrit qu'aucune décision définitive ne serait prise avant une concertation approfondie.
- Info et consultation des usagers (parents d'élèves, seniors, structures scolaires et petite enfance).

#### 2. Garanties sur l'emploi

- Aucun licenciement. Maintien de l'ensemble des postes.
- Mise en stage des agents contractuels.
- Absence de mobilité forcée.
- Maintien des conditions de travail et garanties écrites sur la pérennité des emplois.

### 3. Garanties sur le service public

- Maintien d'une production publique des repas.
- Refus de toute externalisation ou privatisation.
- Maintien des exigences de qualité alimentaire, de proximité et de traçabilité.
- Maintien du service pour les écoles, les crèches et les personnes âgées.

### 4. Exigences en matière de dialogue social

- Rencontre avec le Maire.
- Association des représentants du personnel à toutes les discussions stratégiques.
- Mise en place d'un comité de suivi réunissant syndicats, agents, parents d'élèves et élus.
- Calendrier de négociation et compte rendu systématique des réunions.

### Réponses apportées par la direction

Lors de cette réunion, la direction a apporté les réponses suivantes :

- La fermeture de la cuisine centrale est **confirmée**.
- Selon la direction, cette décision est rendue nécessaire en raison de problématiques de conformité aux normes d'hygiène, aux contraintes du bâtiment, aux exigences réglementaires
- **La direction indique qu'aucun maintien de l'activité actuelle n'est envisagé.**
- La poursuite d'une production publique des repas n'est pas retenue.
- Aucun engagement n'a été pris concernant l'organisation d'une réunion publique ou d'une consultation des usagers.
- **Aucune rencontre avec Monsieur le Maire n'est prévue à ce stade.** La direction indique que les échanges pourront se faire avec l'élu adjoint chargé du personnel.
- La direction a précisé qu'aucune responsabilité n'était imputée aux agents dans la situation actuelle.
- Elle a indiqué comprendre la colère et l'inquiétude exprimées par les personnels.
- La direction s'est engagée à mettre en place un accompagnement individuel important pour chacun des agents concernés.
- Elle s'est engagée à présenter aux représentants CGT les éléments relatifs au projet et à son évolution.
- Elle a indiqué vouloir harmoniser les repas sur l'ensemble des sites de la collectivité.
- Un marché public est actuellement en cours d'élaboration afin d'organiser le futur mode de production et de fourniture des repas.

### Conclusion

Cette réunion a permis à la CGT de porter l'ensemble des revendications des agents et d'obtenir plusieurs éléments de réponse de la direction.

Toutefois, les demandes principales concernant le maintien de la cuisine centrale, le maintien d'une production publique des repas, la suspension du projet de fermeture, l'organisation d'une concertation publique et la rencontre avec Monsieur le Maire n'ont pas reçu de réponse favorable.

La CGT poursuit ses démarches pour défendre les emplois, les conditions de travail des agents, la qualité du service public de restauration collective et le droit des personnels à être pleinement associés aux décisions qui concernent leur avenir.